



Etudes et droits à la nationalité

Par **anor**, le **08/07/2008 à 01:25**

Aide pour demande de nationalisation.
Je vis en France depuis 3 ans, j'ai un CDI et je dispose de 4 années d'études universitaires en France sanctionnées par un diplôme de 3ème cycle universitaire. Est-ce que j'ai le droit de faire ma demande de nationalité française SACHANT qu'il y a eu une coupure de 2 ans entre la fin de mes études et mon retour en France (j'ai résidé pendant ces 2 ans hors de l'union européenne). Merci de bien vouloir me renseigner.
Cordialement.

Par **jeetendra**, le **08/07/2008 à 14:03**

bonjour, logiquement 5 années de présence régulière en France est exigée, un casier judiciaire vierge de toute condamnation, il faut justifier de son assimilation en France, la demande est à faire à la préfecture, allez sur ce site bien expliqué www.grioo.com/info7958.html cordialement

Par **anor**, le **10/07/2008 à 11:31**

Merci pour votre intervention sur le forum mais votre réponse ne m'aide pas davantage malheureusement.
Cordialement